

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20251021-lmc146935-AR-1-1
Date de télétransmission :	23 octobre 2025
Date de réception :	23 octobre 2025
Date d'affichage :	
Date de publication :	24 octobre 2025



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTÉ N° SA/2025/0785

portant désignation des représentants du Département désignés par le Président du Conseil départemental pour siéger au sein du comité régional pour l'emploi (CRPE)

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'article R.5311-17 du code du travail fixant la composition du comité régional pour l'emploi ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 désignant M. Charles Ange GINESY en qualité de président du Conseil départemental ;

Vu le courrier en date du 19 septembre 2025 adressé par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicitant la désignation des représentants du Département au sein du comité régional pour l'emploi (CRPE) ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés pour siéger au comité régional pour l'emploi :

- Monsieur Yannick BERNARD, en qualité de titulaire,
- Monsieur Frank CHIKLI, en qualité de suppléant.

ARTICLE 2 : Le président du Conseil départemental, le directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Conformément à l'article R3131-2 du code général des collectivités territoriales, le présent arrêté sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site du département dans son intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal

administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE Cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

Nice, le 21 octobre 2025

Charles Ange GINESY